



## Avis sur la reprise de l'association Rey Leroux (35)

Lors de l'information nous avons pu constater que bien qu'APF France handicap a fait un choix de reprendre beaucoup d'établissements. Pour tant à ce jour nous notons qu'aucune procédure de reprise mettant l'humain au centre n'est mis en place par APF Fh.

Nous ne percevons pas le projet global de l'APF Fh dans la reprise de cet établissement et pourquoi il serait intéressant pour les salariés de Rey Leroux d'être repris par APF Fh.

APF Fh reste sur une procédure légale que nous connaissons tous, mais qui ne donne aucune garantie sur l'avenir des salariés.

Aucun des accords Rey Leroux ne nous ont été présentés.

Nous avons appris qu'APF Fh proposait une reconstruction avec moins de surface, qui laisse augurer une externalisation de certains des services.

**Pour tous ces motifs nous donnons un avis défavorable au projet de reprise de l'association Rey Leroux à APF France handicap.**

Je suis syndiqué,  
pourquoi pas vous ?



Pour toutes questions sur vos droits ou la situation

Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Fabrice VERDELET [dsc.cgt.apf@gmail.com](mailto:dsc.cgt.apf@gmail.com) ☎ 07 83 32 49 33

🌐 [www.cgtapf.com](http://www.cgtapf.com) 📘 <https://www.facebook.com/cgtapf.cgt>

# **AVIS DE LA CFDT APF Fh**

## **PROJET DE REPRISE**

### **ASSOCIATION REY LEROUX**

**CSEC DES 19 & 20 MARS 2024**

**Les élu.e.s CFDT APF Fh regrettent de devoir se contenter uniquement des éléments transmis par la direction générale.**

En effet, malgré une prise de contact avec les élu.e.s locaux, nous n'avons pas pu obtenir d'information.

Lors des échanges en CSEC, nous notons qu'un projet de réhabilitation et/ou reconstruction est en cours d'étude. Nous espérons qu'il pourra aboutir afin d'améliorer les conditions de travail des salarié.e.s.

**Afin d'assurer l'efficacité de cette reprise, les élu.e.s CFDT APF Fh demandent :**

- un accompagnement au changement de l'ensemble des salarié.e.s pendant et après la période transition ;
- un plan de formation adapté et anticipé ;
- la mise en œuvre des dispositions et des moyens prévus par l'accord sur la qualité de vie et des conditions de travail et l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes au sein d'APF Fh ;
- une vigilance accrue pour le cas particulier des 7 salariés qui sont actuellement affectés aux deux activités. Nous souhaitons avoir la garantie qu'ils soient individuellement reçus dans le cadre d'un entretien professionnel, pour décider de leur lieux de travail, afin qu'ils puissent faire part de leur choix éclairés, et y accéder.

**Les élu.es de la CFDT APF Fh décident de rendre un avis favorable**  
**sur le projet de reprise des structures enfance**  
**de l'Association Rey Leroux.**